

# APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N° 013/A0N0/C18/CDPM-SM/2024 du 06/09/2024 POUR LESTRAVAUX DE REHABILITATION DU TABLIER D'UN PONT SITUE SUR LA RIVIERE YABE AU PK 06+650 DU TRONÇON DE ROUTE COMMUNALE NGOGMBOG INTER(R0314) MAMBONDO DANS LA COMMUNE DE MASSOK, DEPARTEMENT DE LA SANAGA MARITIME, REGION DU LITTORAL

## 1.0bjet

Dans le cadre de l'exécution du Budget de l'Etat, exercice 2024, le Préfet du Département de la Sanaga Maritime lance un Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence pour les **travaux de réhabilitation du tablier d'un pont situé sur la rivière YABE au PK06+650 du tronçon de route communale NGOGMBOG (INTER R0314)- MAMBONDO dans la Commune de MASSOK, Département de la Sanaga Maritime, Région du Littoral.**

## 2.Consistance des prestations

Les travaux, objet du présent Appel d'Offres comprennent tous les tâches prévues au cadre du devis quantitatif et estimatif.

### **3.Cout Prévisionnel**

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de : **quarante-quatre million cinq cents (44 500 000) francs CFA.**

### **4.Allotissement**

Les travaux sont constitués en un (1) lot unique.

### **5.Participation et origine**

La participation à cet Appel d'Offres est ouverte à égalité de conditions, aux entreprises de droit camerounais disposant de capacités techniques et financières pour la réalisation des travaux de Bâtiments et de Travaux Publics.

### **6.Financement**

Les prestations, objet du présent Appel d'Offres, sont financées par le Budget de l'Etat, exercice 2024 du, Ministère des Travaux Publics

### **7.Consultation du Dossier**

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux heures ouvrables dès publication du présent avis à la Préfecture de la Sanaga Maritime (Secrétariat Particulier du Préfet).

### **8.Acquisition du Dossier**

Le dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu aux heures ouvrables à la Préfecture d'Edéa, Secrétariat Particulier du Préfet, dès publication du présent avis, sur présentation de l'Original de la quittance de versement d'une somme non remboursable de **soixante un mille (61 000) francs FCFA** à la recette des finances d'Edéa ou tout autre poste comptable public. Sous peine de rejet, la quittance devra préciser

clairement le numéro de l'Avis d'Appel d'Offres et ne devra comporter aucune rature ni élément de nature à remettre en cause son authenticité.

Lors du retrait du DAO, les soumissionnaires devront se faire enregistrer en laissant leur adresse complète : Boîte Postale, Téléphone, Fax, E-mail, sur une photocopie de la Quittance.

## **9. Remises des offres**

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies, plus une (01) version numérique du BPU et DQE marquées comme telles devraient parvenir au Secrétariat Particulier du Préfet de la Sanaga Maritime sous pli fermé au plus tard le **04 Octobre 2024 à 12 heures et 30 minutes**, heure locale et devra porter la mention :

### **APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE**

**N°013/AON0/C18/CDPM-SM/2024 du 06/09/2024 POUR LES DE REHABILITATION DU TABLIER D'UN PONT SITUÉ SUR LA RIVIERE YABE AU PK 06+650 DU TRONÇON DE ROUTE COMMUNALE NGOGMBOG INTER(R0314) MAMBONDO DANS LA COMMUNE DE MASSOK, DEPARTEMENT DE LA SANAGA MARITIME, REGION DU LITTORAL**

**.Financement : Budget d'Etat/MINTP**

*« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »*

## **10. Délai de Livraison**

Le délai maximum d'exécution prévu par le Maître d'ouvrage Délégué pour la réalisation des travaux est de trois (03) mois à compter de la notification de l'ordre de service pour le démarrage.

## **11. Cautionnement Provisoire**

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces

administratives, une caution de soumission timbrée au tarif en vigueur établie par une banque de premier ordre ou une compagnie d'assurances agréée par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce 11 du DAO, dont le montant est de **huit cent quatre-vingt-dix milles (890 000)** francs CFA et valable pendant cent vingt (120) jours.

## **12.Recevabilité des Offres**

Sous peine de rejet, les pièces Administratives, l'offre technique et l'offre financière doivent être placées dans des enveloppes différentes séparées et remise sous pli scellé.

Les pièces du dossier administratif devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative agréée à cet effet, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles doivent dater de moins de trois (03) mois précédant la date originale de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du présent avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable.

## **13.Ouverture des Plis**

L'ouverture des offres aura lieu le **04 Octobre 2024 à 13 heures et 00 minutes** et se fera en un (01) temps, par la Commission Départementale de Passation des Marchés de la Sanaga Maritime, dans la salle de réunion de la Préfecture.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée, ayant une bonne connaissance du dossier.

## 14. Critères d'évaluation

### Principaux critères éliminatoires

- Dossier non produit en sept (07) exemplaires ;
- Absence de la caution de soumission ;
- Absence ou la non-conformité de toute pièce du dossier administratif 48 heures après l'ouverture des plis;
- Offre Financière incomplète pour absence de :

Ø Lettre de soumission timbre à 1500FCFA ;

Ø D'un prix unitaire quantifié;

Ø Offre financière inférieure à 95% de l'enveloppe prévisionnelle ;

- Fausse déclaration ou pièces falsifiées ;

- Offre Technique incomplète pour absence de:

Ø La déclaration sur l'honneur attestant que le soumissionnaire n'a pas abandonné un marché au cours des trois dernières années, et qu'il ne figure pas sur la liste des entreprises défaillantes établies par l'ARMP/MINMAP;

- Note < 20/24.

### Principaux critères de qualification

Les critères relatifs à la qualification des candidats porteront à titre indicatif sur :

– le personnel d'encadrement (10 rubriques) 0  
oui/non

– la disponibilité du matériel (04 rubriques)  
oui/non

- les références et capacité financière de l'entreprise (03 rubriques) oui/non
- l'organisation et la compréhension du projet (04 rubriques) oui/non
- la présentation des offres (03 rubriques) oui/non

Le non-respect d'au moins **20/24** rubriques entraîne l'élimination de l'offre conformément à la grille d'évaluation.

### **15. Attribution**

Le marché est attribué au soumissionnaire le moins disant (TTC) dont l'offre aura été reconnue conforme au Dossier d'Appel d'Offres et remplissant les capacités techniques et financières requises.

### **16. Durée Validité des Offres**

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant un délai de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite fixée pour la réception des offres.

### **17. Renseignements Complémentaires**

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Délégation Départementale des Travaux Publics de la Sanaga Maritime ou au Secrétariat particulier du Préfet de la Sanaga Maritime.

-Bien vouloir appeler gratuitement aux numéros verts suivant 673 20 57 25/699 37 07 48 pour dénonciation de mauvaises pratiques et dysfonctionnement observés dans le processus de passation et d'exécution des marchés publics.

Le PRÉFET  
ABONDO Cyrille Yvan